Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 24/09/2024
ID : 060-216002105-20240924-DELIB202442-DE

Mairie d'Ercuis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°2024-42

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Convocation du	**12 juillet 2024**
Affichage du	**12 juillet 2024**

Nombre de membres en exercice	**18**
Nombre de présents	**12**
Nombre de votants	**14**
PROCURATIONS	**02**

Objet : **DECISION MODIFICATIVE N°2**

L'an deux mil VINGT QUATRE, le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à VINGT heures TRENTE, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jean-Marie NIGAY, Maire.

Présents :
Mme VAN BOXSTAEL Christiane, M MARECHALLE James, Mme LACOUR Aude, M FORGET Bruno, ses adjoints, M BOULARAND Claude, M ROSELLE Regis, M BRIAND Hervé, M REZZA Thibaut, M NABONNE Éric, Mme FUSZ Anne, M URCOURT Daniel, ses Conseillers Municipaux

Absents :
Mme MEYFROODT Charlotte, excusée,
M THOMA Hervé,
Mme VIDARD Stéphanie, procuration à Mme LACOUR Aude,
Mme SPIRA Julie, excusée
Mme RIGARD Sabine,
Mme ALLAIN Geneviève, procuration à M NABONNE Eric,

Secrétaire : M BOULARAND Claude,

VU l'instruction budgétaire et comptable M 57,

VU le budget de la ville,

VU la cession du camion de marque MASCOTT immatriculé AT 231 BL,

CONSIDERANT QU'il est nécessaire de faire des écritures d'ordres de dépréciation.

CONSIDERANT QUE ce chapitre n'a pas été abondé lors de la préparation budgétaire, il convient d'établir une décision modification,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'autoriser la décision modificative suivante du budget de l'exercice 2024 dans les deux sections en dépenses et en recettes,

Après avoir l'exposé du rapporteur

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355

Envoyé en préfecture le 26/09/2024
Reçu en préfecture le 26/09/2024
Publié le 24/09/2024
ID : 060-216002105-20240924-DELIB202442-DE

Le Conseil Municipal délibère, à la majorité
(ABST : 1 Geneviève ALLAIN**)**

Article 1 : **AUTORISER** la décision modification suivante,

DEPENSES :

FONCT – Chapitre 042 – Imputation 6751	+12 000 €
INVEST – Chapitre 040 – Imputation 192	+11 200 €

RECETTES :

FONCT – Chapitre 042 – Imputation 7761	+11 200 €
INVEST – Chapitre 040 – Imputation 2157	+12 000 €

Article 2 : **ADOPTE** l'équilibre du budget 2024 :

Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 697 685.96 €
Section d'investissement équilibrée en dépenses et en recettes : 1 235 741.49 €,

Article 3 : **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les documents y afférents,

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY,

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

Le Maire certifie, en application de l'article L2131- Général des Collectivités Territoriales, que le présent acte est rendu exécutoire le

Le Maire,
Jean-Marie NIGAY

MAIRIE D'ERCUIS (OISE)

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355